



PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT D'ABITIBI

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

AVIS PUBLIC

CONCERNANT LA QUATRIÈME ANNÉE D'APPLICATION DU RÔLE TRIENNAL Rôle d'évaluation de la Ville de La Sarre

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de La Sarre, sera, en 2025, en vigueur pour son quatrième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions législatives applicables, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant ;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC)
D'ABITIBI-OUEST
11 5^e Avenue Est, La Sarre (Québec) J9Z 1K7

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 09-1997 de la MRC d'Abitibi-Ouest et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ À LA SARRE

CE 18 SEPTEMBRE 2024

Sylvie Lafleur

Greffière adjointe